

Action Whatsup Home – Règlement

L'action Whatsup Home est organisée par Fédérale Assurance, Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers SC dont le siège social se situe à la rue de l'Étude 12, 1000 Bruxelles, Belgique¹; en partenariat avec Fifthplay Belgium société anonyme, dont le siège social se situe à Industriepark West 40, 9100 Sint-Niklaas, Belgique, RPM BE0442.233.209.

Le présent Règlement établit les conditions et les modalités de l'action Whatsup Home ainsi que les engagements du preneur d'assurance et de Fédérale Assurance dans le cadre de cette action.

Les conditions d'acceptation, les conditions générales et particulières relatives aux contrats d'assurance Multirisik Habitation ou Multirisik Commerce restent par ailleurs d'application.

Article 1. Objet de l'action Whatsup Home

L'action Whatsup Home donne droit, lors de la souscription d'une nouvelle assurance Multirisik Habitation ou Multirisik Commerce, à une réduction sur le prix d'un « Federale Whatsup Home package » (Pack LifeGuard, Pack Monitor ou Pack Water monitoring) composé d'appareils développés par la société Fifthplay et disponibles sur le webshop de cette société.

L'engagement de Fédérale Assurance relatif à l'action se limite à l'octroi d'une réduction sur le prix d'un des packages mentionnés ci-dessus.

Fédérale Assurance n'est pas partie au contrat de vente entre le preneur d'assurance et Fifthplay.

Article 2. Durée de l'action Whatsup Home

L'action Whatsup Home court du 18/02/2019 au 31/12/2019 inclus, période durant laquelle le droit à la réduction Whatsup Home sera octroyé, suivant les modalités et conditions stipulées dans le présent Règlement, jusqu'à épuisement du nombre de codes de réduction uniques disponibles.

L'action peut être prolongée ou clôturée anticipativement par Fédérale Assurance qui le fera savoir via son site web www.federale.be.

Article 3. Conditions d'octroi de la réduction

L'action Whatsup Home est réservée aux clients particuliers et professionnels de Fédérale Assurance qui souscrivent une nouvelle assurance Multirisik Habitation ou Multirisik Commerce, durant la période de validité de l'action. Les avenants à des contrats d'assurance existants avant la date du début de l'action ne donnent pas lieu à l'octroi d'un code de réduction.

Chaque nouveau contrat d'assurance Multirisik Habitation ou Multirisik Commerce souscrit durant la période de validité de l'action donne droit à un code de réduction unique avec un maximum de trois codes par client jusqu'à épuisement du stock disponible.

Article 4. Modalités de l'action

Lorsque le client de Fédérale Assurance souhaite bénéficier de l'avantage de l'action Whatsup Home, il reçoit, après la souscription de l'assurance Multirisik Habitation ou Multirisik Commerce, sur son adresse électronique, un email contenant le code de réduction unique, la date d'émission de celui-ci et le lien vers le webshop où il pourra être utilisé.

Ce code de réduction donne droit à une réduction de 100€ valable sur l'un des « Federale Whatsup Home packages » proposés sur le webshop de Fifthplay.

Article 5. Validité du code de réduction

Le code de réduction doit être utilisé endéans 2 mois maximum à compter de la date d'émission (date qui sera reprise dans l'email d'envoi du code de réduction) et en tout état de cause avant le 31/12/2019.

Article 6. Dispositions générales

Article 6.1. Protection de la vie privée

Conformément au Règlement Général sur la protection des données, nous portons à votre connaissance les informations suivantes.

Finalités des traitements des données – Base légale

¹ RPM Bruxelles TVA BE0403.257.506 – Société d'assurance agréée sous le n° 87 par la Banque Nationale de Belgique.

Dans le cadre du traitement des données, Fédérale Assurance et Fifthplay sont considérés tous les deux comme des responsables du traitement.

Les règles liées à la protection des données récoltées par Fifthplay sont décrites dans les documents contractuels liés à la vente du produit.

Les données à caractère personnel recueillies par Fédérale Assurance au moyen de l'action sont traitées en vue des finalités suivantes : la gestion de l'action Whatsup Home, le respect des obligations légales et la gestion de la relation commerciale.

La base juridique du traitement de ces données est constituée par le contrat d'assurance, ainsi que par la participation à l'action Whatsup Home. Le traitement se fonde en outre sur le fait d'élaborer des statistiques et sert à des fins de marketing direct.

Confidentialité

Des mesures techniques et organisationnelles ont été prises afin de garantir la confidentialité et la sécurité de vos données. L'accès à vos données personnelles est limité aux personnes qui en ont besoin dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Conservation des données traitées

Les données traitées sont conservées par Fédérale Assurance pendant au moins la période de garantie de l'assurance ou pendant la durée de l'action Whatsup Home, qui sera adaptée chaque fois que les circonstances l'exigent.

Droit d'accès, de rectification et d'opposition

Les personnes concernées peuvent prendre connaissance des données et, le cas échéant, les faire rectifier au moyen d'une demande accompagnée d'une photocopie recto verso de la carte d'identité, adressée à Fédérale Assurance à l'attention du Data Protection Officer – Rue de l'Etuve 12 à 1000 Bruxelles ou via mail à privacy@federale.be. Lesdites personnes peuvent en outre, selon les mêmes modalités et dans les limites prévues par le Règlement Général sur la protection des données, s'opposer au traitement des données ou demander la limitation de ces traitements et s'opposer à ce qu'elles soient utilisées à des fins de marketing direct. Elles peuvent aussi demander l'effacement ou la portabilité des données les concernant.

Si vous transmettez à Fédérale Assurance des données à caractère personnel de personnes avec qui nous n'avons pas de relations directes, nous vous demandons de les informer de ce transfert de données et de leurs droits y afférents.

Des données de contact

De plus amples informations peuvent être trouvées sur www.federale.be ou être obtenues en s'adressant à privacy@federale.be ou Fédérale Assurance à l'attention du Data Protection Officer – Rue de l'Etuve 12 à 1000 Bruxelles.

Une réclamation peut être introduite auprès de l'Autorité de protection de données.

Article 6.2. Protection du client

Avant de proposer le produit d'assurance faisant l'objet de l'action au client, Fédérale Assurance s'assure que ce produit répond à ses exigences et besoins. Fédérale Assurance veille également à mettre à la disposition du client toute l'information en rapport avec le produit proposé.

Des informations plus détaillées telles qu'exigées par l'IDD (Insurance Distribution Directive) sont disponibles sur le site web www.federale.be sous la rubrique « Votre protection en tant que consommateur » ou sur demande, en téléphonant au 0800 14 200.

Article 6.3. Satisfaction du client

Toute plainte relative :

au contrat d'assurance Multirisk Habitation ou Multirisk Commerce, aux conditions et modalités de l'action Whatsup Home et à l'octroi du code de réduction peut être adressée par écrit à Fédérale Assurance, Service Gestion des plaintes, Rue de l'Etuve 12, 1000 Bruxelles (gestion.plaintes@federale.be) ou par téléphone au 02/509.01.89. à l'utilisation de la réduction sur le webshop ; à la livraison, au fonctionnement des appareils ou toute autre plainte relative au service et aux produits proposés par Fifthplay peut être adressée au service de gestion des plaintes de Fifthplay NV, par écrit, Général Lemanstraat 47, 2018 Anvers, Belgique, par mail à l'adresse hello@fifthplay.com ou par téléphone au 03/808.70.38.

Seuls les tribunaux belges sont compétents pour traiter un éventuel litige qui découlerait de l'action. Le droit belge est applicable.

Article 6.4. Responsabilité

Fédérale Assurance est libérée de toute responsabilité en ce qui concerne la livraison, la qualité, la sécurité ou toute autre obligation liée aux « Smart-Home appareils » de Fifthplay.

Fédérale Assurance et Fifthplay ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables d'éventuels

coûts directs ou indirects engagés par le client pour prendre part à l'action. Fédérale Assurance et Fifthplay mettront tout en œuvre pour fournir les prestations décrites au présent Règlement. Fédérale Assurance et Fifthplay ne peuvent être tenus pour responsables du non-respect de leurs engagements si ceux-ci sont imputables à des causes ou à des événements indépendants de leur volonté, sauf en cas de tromperie ou de faute grave. En cas de contestation concernant une disposition du présent Règlement, celle-ci sera interprétée à la lumière des termes et objectifs du présent Règlement.